

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/11/2009

Réception par le Prefet : 27/11/2009

Publication : 04/12/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-15-6-7

Séance du vendredi 27 novembre 2009

CONSTRUCTION NEUVE, RÉNOVATION OU EXTENSION DE BÂTIMENTS EXISTANTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BÂTIMENTS D'ELEVAGE (PMBE) (C244 - DÉVELOPPEMENT RURAL)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport DM1 2005 n° 2005/III – 6è/13 du 24 juin 2005 relatif au positionnement du Département concernant le « Plan Bâtiment » Etat,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'accorder un total de subvention de 191.112,71 € (aide surplafond d'intégration paysagère incluse) pour la construction, la rénovation ou l'extension de bâtiments dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), dont la répartition est la suivante :
 - BILLIEUX Jonathan à LEVONCOURT 25.349,66 €
(bâtiment agricole 18.664,00 € + 6.685,66 € intégration paysagère)
 - EARL DU PRES DU BOIS à ORBEY 13.984,60 €
(bâtiment agricole 11.203,18 € + 2.781.42 € intégration paysagère)

- | | |
|--|-------------|
| ▪ EARL TISCHMACHER-SCHMITT à BRUEBACH
(bâtiment agricole 17.497,50 € + 9.662,40 € intégration paysagère) | 27.159,90 € |
| ▪ RITZENTHALER Alfred à JEBSHEIM
(bâtiment agricole 15.169,00 € + 3.226,86 € intégration paysagère) | 18.395,86 € |
| ▪ GAEC DE LA VALLEE à TRAUBACH LE BAS
(bâtiment agricole 30.338,00 € + 11.850,28 € intégration paysagère) | 42.188,28.€ |
| ▪ EARL DU FRONACKER à BRINCKEIM
(bâtiment agricole 8.165,50 € + 6.667,50 € intégration paysagère) | 14.833,00 € |
| ▪ KUGLER Pascale à SOULTZEREN
(bâtiment agricole 40.000,00 € + 8.834,75 € intégration paysagère) | 48.834,75 € |
| ▪ EARL DES TROIS FOURS à MUHLBACH-SUR-MUNSTER
(Régularisation demandée par la DDAF) | 366,66 € |
- d'autoriser le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, à signer les conventions pour le versement des subventions respectivement à M. BILLIEUX Jonathan, EARL TISCHMACHER-SCHMITT, GAEC DE LA VALLEE, Mme KUGLER Pascale.

Ces subventions sont versées à L'Agence de Services et de Paiement (ASP) prélevées sur le programme C244, au chapitre 204, nature 20418, fonction 74.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions